



COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 et 19 juin 2018

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ – Eric AGUERO

Membres indépendants : Lucien SINA secrétaire - Guy CASELLES – Michel GUICHARD - André QUENEL – Pierre VINCENT - Patrick ACHOUIL – Jean Marie SANCHEZ - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

➡ INFORMATIONS

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES : La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés uniquement à cette adresse mail district@lyon-rhone.fff.fr. La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIÉS : Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, va être utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires pour la saison 2017/2018, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officiel du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette nouvelle procédure remplacera la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves. Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire du DLR 2017/2018 de la page 139 à la page 147.

➡ DEMANDE DE RAPPORTS

DOSSIER N°52 SAISON 2017/2018

Match N° 19388632 Seniors D1 du 31/03/2018 US VAULX EN VELIN // ENT. ST PRIEST

Club de l'ENT. ST PRIEST: 533363

Suite aux informations transmises par la commission d'appel du DLR,, la commission de discipline demande au club de l'ENT. ST PRIEST de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 02/07/2018**, neuf heures, un rapport sur le comportement de : **KHALED Farid, SEFFIH Khaled, MARTINEZ Jérôme, YACOUB Fathi et SEFFIH Oualid** à l'encontre des officiels et en particulier sur les menaces proférées à l'encontre du délégué officiel du DLR, suite à l'audition du 23/04/2018

Club de l'US VAULX EN VELIN: 529291

Suite aux informations transmises par la commission d'appel du DLR,, la commission de discipline demande aux dirigeants de l'US VAULX EN VELIN de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 02/07/2018**, neuf heures, leurs témoignages, sur le comportement de : **KHALED Farid, SEFFIH Khaled, MARTINEZ Jérôme, YACOUB Fathi et SEFFIH Oualid** du club de l'ENT. ST PRIEST à l'encontre des officiels et en particulier sur les menaces proférées à l'encontre du délégué officiel du DLR, comportement dont ils ont été témoins suite à l'audition du 23/04/2018.